



Mis à jour le 7 octobre 2022

5-1 Servitudes d'utilité publique

5-1-1 Liste des servitudes et descriptions

5-1-1-1 Liste et descriptions



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté n° 2022/DRAC/CRPA1/4 portant inscription au titre des monuments historiques de l'usine
des Batignolles à NANTES (Loire-Atlantique)**

Le préfet de la région Pays de la Loire

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 7 avril 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant l'intérêt historique et architectural de l'usine des Batignolles, la cohérence et la notoriété de cet ensemble construit en béton armé dans le premier tiers du XX^e siècle sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Mercier & Limousin, puis reconstitué partiellement par l'architecte Charles Friésé après les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que la nature de la production et le plan rationnel de l'usine qui justifient l'organisation des espaces de travail et des axes de circulation entre les bâtiments, d'une part, la structure et la volumétrie intérieure des nefs, d'autre part,

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties constitutives de l'usine des Batignolles à NANTES (Loire-Atlantique), qui suivent : les nefs A, B et C en totalité, les façades et toitures des nefs D, E, F, I, J et K, les façades et toitures de la nef G avec l'intégralité de sa structure (y compris poutres, renforts et poteaux intérieurs) ainsi que le pont roulant intérieur avec sa cabine de conduite, d'une part, les trois bâtiments couverts en sheds en totalité (situés entre les nefs A, B, C et D), les portiques extérieurs en béton armé soutenant les chemins de roulement des ponts roulants aériens, les façades et toitures du centre de documentation et de perfectionnement de l'usine

conçu par Roland Bechmann, le monument aux morts dédié aux ouvriers batignollais, d'autre part, tels que délimités sur le plan annexé, figurant au cadastre de la ville de NANTES sur la parcelle section RV :

- n° 111 d'une contenance de 10 339 m² sur laquelle se trouve la nef F appartenant à la société ACB, n° de SIRET : 424 932 986, sise 27, rue du Ranzay à NANTES (Loire-Atlantique) par acte de vente passé par-devant Maître GAUTIER, notaire à NANTES (Loire-Atlantique) et publié au fichier de la Publicité Foncière Nantes2 le 3 janvier 2002 n° 4404P01 volume 2002P119 incluant une servitude de passage (disposition n° 4 de la formalité 4404P01 volume 2002P119) ;

- n° 228 d'une contenance de 9 136 m² sur laquelle se trouve la nef E appartenant à la société ACB, n° de SIRET : 424 932 986, sise 27, rue du Ranzay à NANTES (Loire-Atlantique) par acte de vente passé par-devant Maître GUICHOUX, notaire à NANTES (Loire-Atlantique) et publié au fichier de la Publicité Foncière Nantes2, le 8 janvier 2013 n° 4404P01 volume 2013P297 incluant :

- . la servitude de vue (disposition n° 6 de la formalité 4404P01 volume 2013P297),
- . la servitude *non aedificandi* (disposition n° 7 de la formalité 4404P01 volume 2013P297),
- . la servitude de surplomb (disposition n° 8 de la formalité 4404P01 volume 2013P297),
- . la servitude d'ancrage (disposition n° 9 de la formalité 4404P01 volume 2013P297),
- . la servitude de tour d'échelle (disposition n° 10 de la formalité 4404P01 volume 2013P297) ;

- n° 257 d'une contenance de 36 945 m² sur laquelle se trouvent les nefs A, B et C, le monument aux morts, le bâtiment Bechmann et les trois bâtiments couverts en sheds appartenant à la société BATIGNOLLES 2025, n° de SIRET : 821 233 350, sise, 7, boulevard de Lattre de Tassigny – Château d'Olonne aux SABLES d'OLONNE (Vendée) par acte de vente passé par-devant Maître CARLIER, notaire à COMPIEGNE (Oise) et publié au fichier de la Publicité Foncière Nantes2 le 11 juin 2018 n° 4404P01 volume 2018P7758 ;

- n° 258 d'une contenance de 8 863 m² sur laquelle se trouve la nef D appartenant à la société ACB, n° de SIRET : 424 932 986, sise 27, rue du Ranzay à NANTES (Loire-Atlantique) par acte de vente passé par-devant Maître Jean-Marie LEROY, notaire à NANTES (Loire-Atlantique) et publié au fichier de la Publicité Foncière Nantes2 le 3 juin 2019 n° 4404P01 volume 2019P6853 incluant une servitude de tour d'échelle (disposition n° 3 de la formalité 4404P01 2019P6609) ;

- n° 262 d'une contenance de 82 495 m² sur laquelle se trouvent les nefs I, J, K et G ainsi que le pont roulant avec sa cabine de conduite, les portiques extérieurs soutenant les chemins de roulement des ponts roulants aériens appartenant à la société KELVION THERMAL SOLUTIONS, n° de SIRET : 331 531 574, sise 25, rue du Ranzay à NANTES (Loire-Atlantique) par acte de vente passé par-devant Maître POISSON, notaire à Paris et publié au fichier de la Publicité Foncière Nantes2 le 4 mars 1986 volume 1986P1465.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 3 : Il sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le : - 3 AOUT 2022

Pour le préfet de la région Pays de la Loire,
et par délégation,



Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Usine des Batignolles

Nantes (44)



Nature de la protection

- Inscrit en totalité (nefs A, B, C, bâtiments couverts en sheds \square , portiques \ast , monument aux morts)
- Inscrit façades et toitures (nefs D, E, F, G¹, I, J, K, bâtiment Bechmann)

¹ intégralité de la structure (y compris poutres, renforts et poteaux intérieurs) ainsi que le pont roulant intérieur avec sa cabine de conduite

Département : Loire-Atlantique (44)
 Commune : Nantes
 Section/Feuille : RV/1
 Date d'édition : 01/2022
 Projection : RGF93 (EPSG 2154)

Sources : cadastre (DGFiP), monument historique (DRAC PDL, BD Ortho[®] (IGN[©]))
 Conception et réalisation :
 DRAC Pays de la Loire | juillet 2022

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2022/DRAC/CRPA173

Pour le préfet de la région Pays de la Loire,
 et par délégation,

En date du **3 AOUT 2022**

Le secrétaire général
 pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN